



*Administration communale de
Colmar-Berg*

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 23 octobre 2024 (No 3A/2024/3691/176) le Ministre du Travail a autorisé la société SA MEGALIFT à exploiter un appareil de levage avec ventouses de la marque SMARTLIFT, du type SL808, avec le numéro de construction 808009.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,
La bourgmestre, pour le secrétaire communal,

The image shows two blue ink signatures. The signature on the left is more stylized and appears to be that of the Mayor. The signature on the right is more formal and appears to be that of the Secretary. In the center, there is a circular official seal. The seal contains the coat of arms of Colmar-Berg and the text "ADMINISTRATION COMMUNALE" at the top and "COLMAR-BERG" at the bottom, flanked by two stars.